Licence 2014 – Mode d'emploi

La Licence Troupeaux en 2014 a évolué et nous vous donnons ci-après quelques éléments pour vous permettre de bien comprendre son nouveau mode opératoire.

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de la Commission ou celui de la Centrale Canine http://www.scc.asso.fr/ (page d'accueil du site).

A terme (janvier 2015), pour les renouvellements, vous pourrez le remplir en ligne et régler par carte bancaire, mais cette année encore, il faut adresser votre demande au secrétariat de la commission par courrier postal :

Madame Jacqueline GIRAUD, 1095 bd raphël 13730 ST VICTORET

Les éléments à fournir sont les mêmes que précédemment :

- Copie de la première page du carnet de travail
- Copie du certificat de naissance ou du pedigree « français ou étranger»
- Copie du CACCBT ou d'un justificatif de votre activité agricole à titre principal *(justifiant l'utilisation d'un chien de berger)*
- Copie de la carte d'immatriculation pour les chiens non homologués
- Le formulaire dument complété **en lettres capitales** et de préférence rempli sur un ordinateur
- **Et le chèque à l'ordre de Centrale Canine Commission Troupeaux (voir tarif ci-dessous)**

La Licence propriétaire et la Licence Conducteur

La licence propriétaire

Un numéro de licence est attribué au propriétaire d'un ou plusieurs chiens

Attention, la licence concerne le propriétaire

Sur une même licence, **chaque chien est inscrit avec son numéro FAPAC** (Fichier des Animaux Participants aux Activités Cynophiles) qui est bien entendu différent du numéro de licence.

Le « licencié » est un « humain » et les performances de son ou ses chiens sont enregistrées sur le numéro FAPAC de chaque chien.

Sur une même Licence (pour un même propriétaire) il peut y avoir plusieurs numéros FAPAC (plusieurs chiens)

La licence « conducteur »

La licence « conducteur » est obligatoire, par tout conducteur qui va conduire un chien dont il n'est pas propriétaire.

Dans ce cas, le propriétaire du chien concerné, même s'il ne conduit pas en concours doit être également licencié.

Il n'y aura cependant pour ce chien, qu'un seul conducteur possible en concours inter-races : le titulaire de la Licence « Conducteur » et c'est avec le « Conducteur » que le chien devra avoir obtenu le CACCBT.

Le tarif

Le tarif de la licence « propriétaire » est le même que précédemment : 17€/CHIEN pour la demande ou le renouvellement. En cas de perte 15€ par carte (badge).

Le tarif de la licence « conducteur » est de 10€.

Addition d'un chien en cours d'année

L'addition d'un nouveau chien sur une licence en cours d'année est actuellement possible

A votre disposition pour toute question par tel : 06.71.26.17.89 et/ou par E.mail : giraudjacqueline@free.fr

Jacqueline GIRAUD